



**Atelier de formation des Membres du Comité  
National d'Agrément et des opérateurs économiques  
aux procédures d'agrément des produits industriels  
au Tarif Préférentiel harmonisé CEEAC - CEMAC**

*Allocution de Monsieur Antonio Pedro, Directeur du Bureau  
Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission  
Economique des Nations Unies pour l'Afrique*

*Yaoundé, Cameroun, Hôtel La Falaise*

*3 Juillet 2018*

- **Monsieur le Secrétaire général du Ministère du Commerce,**
- **Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC)**
- **Madame la Représentante du Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC),**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité National d’agrément des produits industriels au tarif préférentiel harmonisé CEEAC/CEMAC,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants du secteur privé,**
- **Honorables invités,**
- **Chers collègues,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Bonjour à vous tous !

Au nom de Mr Antonio Pedro, Directeur du Bureau Sous-Régional de la CEA pour l’Afrique centrale, qui pour des circonstances familiales douloureuses a du précipitamment rejoindre son pays hier, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la cérémonie d’ouverture de l’atelier de formation sur les procédures d’agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel harmonisé CEEAC - CEMAC.

Qu’il me soit permis, en cette circonstance solennelle, d’adresser au nom de Madame Vera Songwe, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies et Secrétaire Exécutive de la Commission Economique des Nations Unies pour

l’Afrique, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude au Gouvernement de la République du Cameroun pour avoir accepté d’abriter les travaux de cet important atelier.

Nos remerciements s’adressent également à l’Union Européenne pour son appui financier qui a permis la tenue de l’atelier.

### **Excellence Monsieur le Ministre du Commerce**

Votre présence à l’ouverture de nos travaux nous honore et témoigne de l’engagement des autorités camerounaises à œuvrer pour l’accélération du processus d’intégration régionale et la promotion du commerce intracommunautaire en Afrique Centrale.

A cet égard, nous saluons notamment l’effectivité de la libre circulation des citoyens des Etats membres de la CEMAC en territoire camerounais, l’organisation réussie de la première édition du Forum national de l’industrie du Cameroun (FONAIC) qui s’est tenu du 26 au 27 Juin dernier, ici même à Yaoundé et le leadership des plus hautes autorités dans la mise en œuvre d’initiatives régionales telles que la rationalisation des Communautés Économiques Régionales de l’Afrique Centrale dont la présidence dédiée a été confiée par ses pairs à son Excellence Paul Biya, Président de la République, Chef de l’État.

### **Mesdames et Messieurs, chers invités,**

Cet atelier se tient dans un contexte bien particulier avec la signature de

l'accord sur la zone de libre-échange continentale le 21 mars 2018 à Kigali et nous saisissons cette occasion pour féliciter encore le Président de la République du Cameroun, Chef de l'État pour avoir signé l'accord dans la mesure où cet événement marque une accélération du processus d'intégration régionale au niveau continental. C'est l'occasion pour nous, de rappeler que la Zone de libre échange continentale vient compléter et renforcer la zone de libre échange régionale offrant ainsi un marché encore plus vaste aux industriels de la sous-région. Comme vous le savez, la zone de libre-échange de la CEEAC a été créée depuis le 27 janvier 2004 et par ailleurs, la Feuille de route de l'Union Africaine prévoyait la mise en place de zones de libre-échange dans toutes les sous régions du continent à l'horizon 2014. Cependant, force est de constater que la zone de libre-échange de la CEEAC n'est toujours pas opérationnelle et ce, en raison entre autres, de la non-insertion des textes communautaires dans l'ordre juridique interne des Etats Membres et de la non appropriation des instruments et des outils y relatifs par les administrations nationales et les opérateurs économiques, à l'exception du Cameroun dont plusieurs produits bénéficient déjà de l'agrément communautaire.

Par ailleurs, l'Afrique Centrale est la sous-région qui a le plus bas taux de commerce intracommunautaire en Afrique, estimé à environ 3% dû notamment à son faible niveau d'industrialisation, l'insignifiante complémentarité de ses produits, l'insuffisance et le mauvais état de ses infrastructures, ainsi qu'aux obstacles tarifaires et non tarifaires.

Il est toutefois de bon augure que les instruments des zones de libre-échange de la CEEAC et de la CEMAC ont été harmonisés et adoptés le 27 novembre

2017 par la 4ème réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des CER en Afrique Centrale, car cela témoigne du dynamisme de la sous-région pour son insertion harmonieuse dans la construction de la zone de libre-échange continentale et à terme, le marché commun africain.

En outre, une convention de contribution a été signée entre l'Union Européenne et la CEA pour la poursuite de l'harmonisation des instruments de politiques commerciales CEEAC-CEMAC et c'est dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention que la CEA organise cet atelier en collaboration avec la CEEAC, la CEMAC et le Ministère du Commerce.

L'atelier vise à renforcer d'une part, les capacités des opérateurs économiques Camerounais sur l'élaboration des dossiers d'agrément au Tarif Préférentiel harmonisé et, d'autre part, celles des experts des administrations nationales sur le traitement desdits dossiers.

### **Distingués invités,**

Cet atelier de renforcement des capacités des opérateurs économiques et des administrations publiques permettra d'accroître les échanges intracommunautaires et de mieux se préparer pour saisir l'opportunité qu'offrirait la Zone de libre échange continentale d'accélérer le processus d'industrialisation à travers une plus forte demande générée par un marché plus vaste.

## **Chers participants,**

Cet atelier qui durera trois jours vous permettra :

- de mieux connaître les instruments et les outils harmonisés de la Zone de Libre Echange CEEAC ;
- de maîtriser le montage des dossiers de demande d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC;
- de vous familiariser aux techniques de calcul des critères d'origine des produits industriels communautaires ;
- de vous approprier le schéma de traitement et d'acheminement des dossiers de demande d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel CEEAC-CEMAC ;
- et enfin de vous imprégner des techniques d'évaluation et de vérification des informations fournies par les opérateurs économiques dans le cadre de leurs demandes d'agrément.

C'est sur ces mots que je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier sur les procédures d'agrément des produits industriels au Tarif Préférentiel harmonisé CEEAC - CEMAC.

Je vous remercie pour votre aimable attention.